

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



HARPEGE 3

Habitats, Analyses de Risques Pêche et propositions de Gestion

Comité de suivi de fin de projet

20 juin 2023, 9h30 - Visioconférence



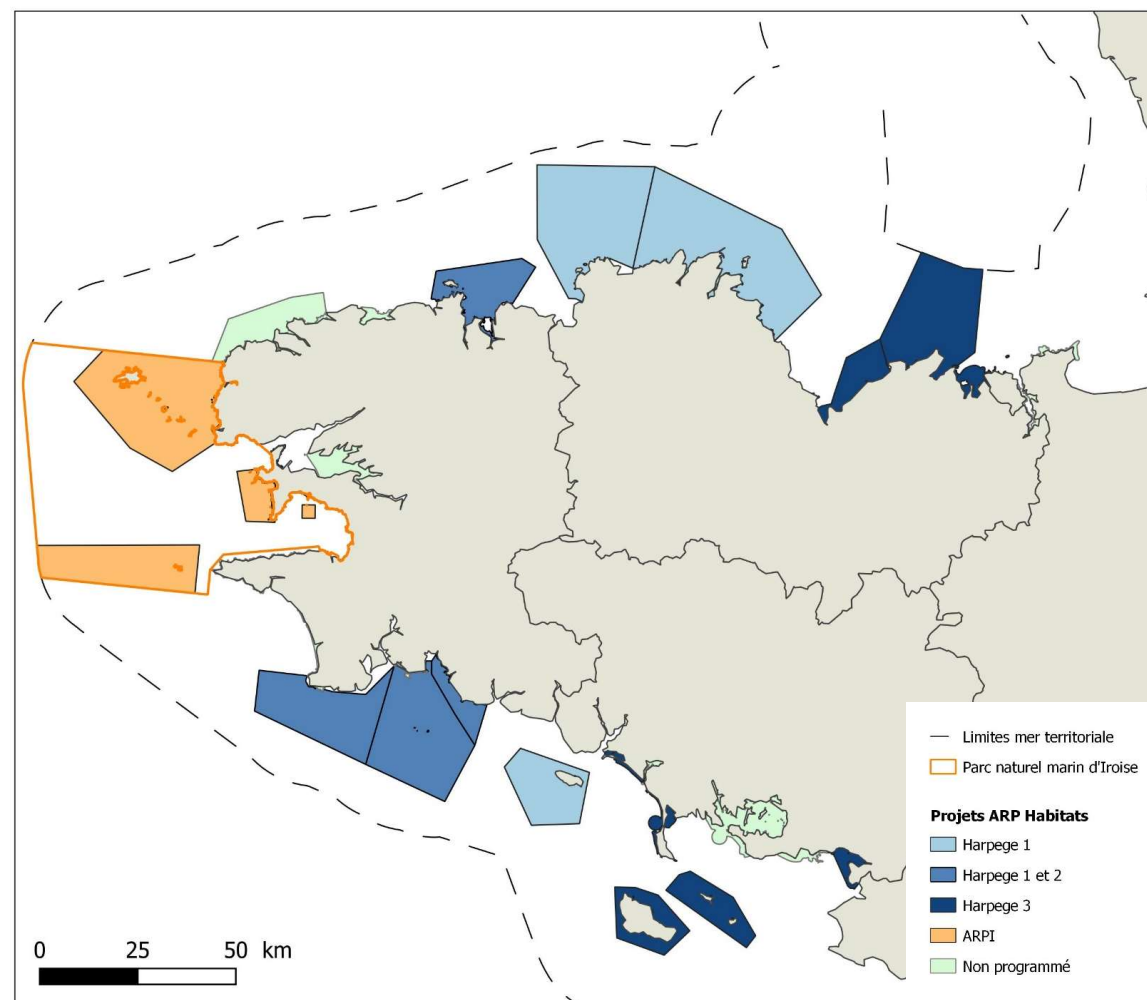
1. Bilan d'avancement général

2. Avancées des propositions de mesures des professionnels à Belle Ile en mer et Houat et Hoëdic

3. Bilans détaillés par site

- Houat-Hoëdic
- Belle-Île
- Estuaire de la Vilaine
- Massif dunaire Gâvres Quiberon

- Baie de Saint-Brieuc Est
- Cap d'Erquy-Cap Fréhel
- Baie de Lancieux



1. Bilan général

Bilan général

- Durée du projet : du **1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2023**
- Dépenses prévisionnelles : environ **471 000 €** (ensemble des partenaires)
- Actions prévues (dossier FEAMP déposé) :

	Sites	Diagnostic pêche	Analyse de risques	Propositions de mesures
Bretagne Nord	FR5300066 - Baie de Saint-Brieuc Est	x	x	x
	FR5300011 - Cap d'Erquy-Cap Fréhel	x	x	x
	FR5300012 - Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard	x	x	(x)
Bretagne Sud	FR5300033 - Îles Houat-Hoëdic	Mise à jour	x	x
	FR5300032 - Belle-Île en mer	x	x	x
	FR5300034 - Estuaire de la Vilaine	Mise à jour	x	x
	FR5300027 - Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	x	x	(x)

(x) : en fonction de l'avancement de l'élaboration des DOCOBs des sites

- Calendriers des Comités de suivis

Bretagne Sud	Bretagne Nord
9 juillet 2021	
21 janvier 2022	
	3 février 2022
	23 juin 2022
	15 décembre 2022
3 février 2023	
20 juin 2023	

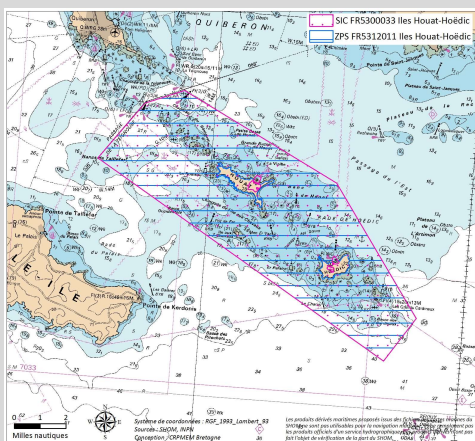
- Livrables à fournir (feamp)

- Rapports d'analyses de risques (par site ou groupe de sites) : analyses, paramètres mobilisés, cartes, propositions de mesures et leurs évolutions,
- Comptes-rendus des réunions

-> Docs en cours de finalisation, seront mis à dispo à l'issue de la réunion

Avancement au
01/06/2023

Iles Houat Hoedic



Réalisé
(mise à jour)

Diagnostic pêche

Analyse de risques

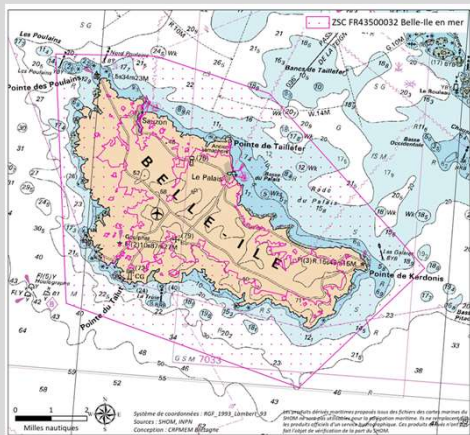
Propositions de mesures

Réalisée

- Chalut de fond : catégorie du gréement (matrice Ifremer) en attente d'arbitrage Etat
- RAOC Chalut de fond/1170-R09 fort : en attente d'arbitrage (demande de baisse d'1 niveau en modéré)

- Réalisée, malgré certains RAOC non stabilisés
- En attente d'un premier retour du COSUIV sur la suffisance des mesures
- Retour auprès des pêcheurs
- Arbitrage final Etat

Belle Ile en Mer



Réalisé

Réalisée

- Chalut de fond : catégorie du gréement (matrice Ifremer) en attente d'arbitrage Etat
- RAOC Drague à CSJ/1110-1 : en attente d'arbitrage (demande de baisse d'1 niveau en faible)

- Réalisée, malgré 1 RAOC non stabilisé
- En attente d'un premier retour du COSUIV sur la suffisance des mesures
- Retour auprès des pêcheurs
- Arbitrage final Etat

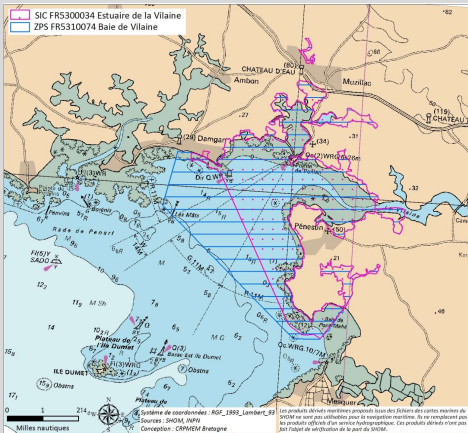
Avancement au 01/06/2023

Diagnostic pêche

Analyse de risques

Propositions de mesures

Estuaire et baie de Vilaine



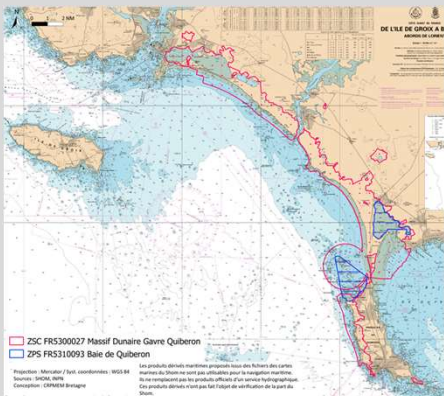
Réalisé
(mise à jour)

Partiellement réalisée

→ RAOC définis sur la base des paramètres locaux disponibles (modulation) mais qui doivent encore être précisés/validés grâce aux enquêtes de terrain menées par le CDPMEM56

Non réalisé

Massif Dunaire Gâvres Quiberon

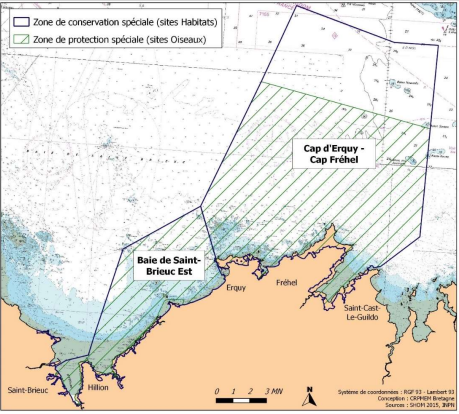
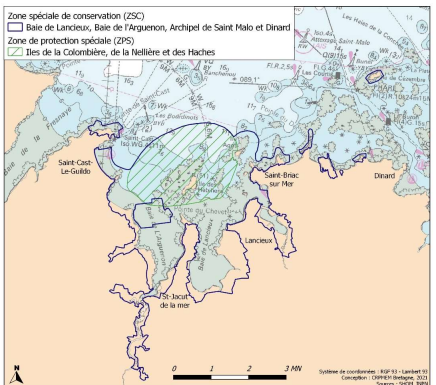


Réalisé sur la base des connaissances disponibles
→ à mettre à jour une fois les enquêtes réalisées.

Etape des RDD

→ Nécessité de réaliser des enquêtes auprès des pêcheurs pour vérifier leur présence sur le site. En cours par le CDPMEM56

Non réalisé

	Diagnostic pêche	Analyse de risques	Propositions de mesures
<p>Baie de Saint-Brieuc Est</p> <p>Cap d'Erquy – Cap Fréhel</p> 	<p>Réalisé (intégré au DOCOB)</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>→ RAOC non statués : chalut à maquereau/sables grossiers ; pêche à pied / estrans sable fin ; arts dormants</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>→ Validation à faire en Conseil CDPM 22 Arbitrage Etat</p>
<p>Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon</p> 	<p>Réalisé (intégré au DOCOB)</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>→ RAOC non statués : chalut de fond / habitats sableux; arts dormants</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>→ Validation à faire en Conseil CDPM 22 Arbitrage Etat</p>

- **Suite et fin des ARP sur ces sites → temps d'échange**

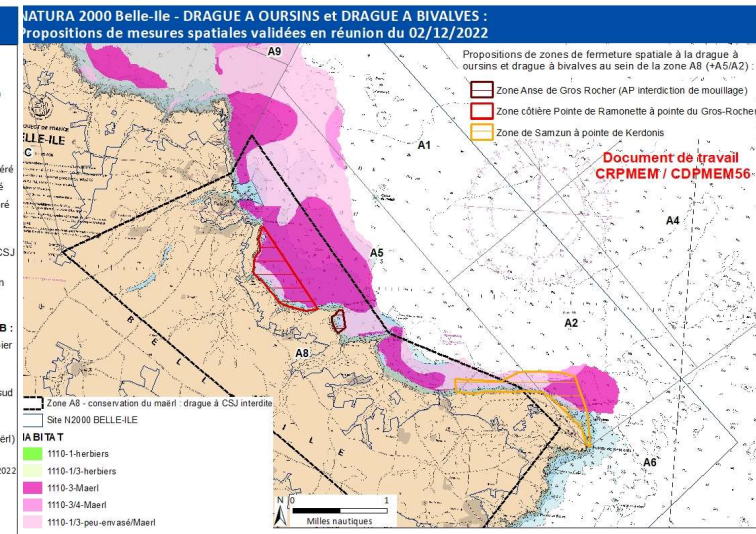
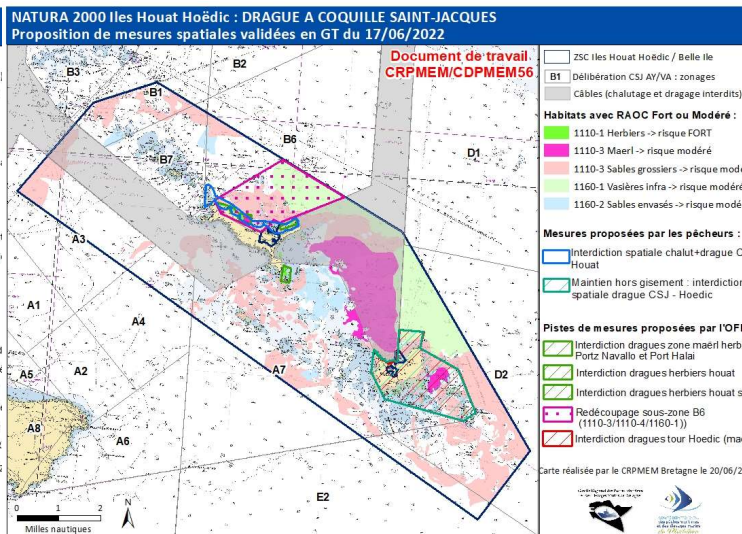
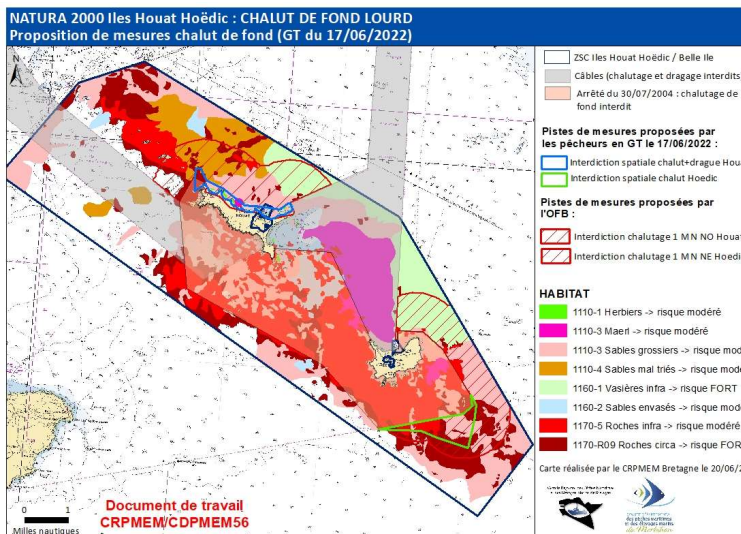
- Besoin d'arbitrage Etat sur différents points : quels délais et processus ?
- Bretagne sud :
 - Besoin prioritaire sur les RAOC et les mesures des sites Belle Ile en mer et Houat Hoedic (été ?) avec retours vers les professionnels (attente forte)
 - Estuaire de la Vilaine et Gavres Quiberon : analyses techniques à finaliser par CRPMEM / OFB avant finalisation RAOC et propositions de mesures
- Bretagne nord :
 - Besoin sur les arbitrages des RAOC et propositions de mesures (septembre / octobre ?, après reprise des travaux en local)
 - Quelle possibilité/opportunité de finaliser également les ARP et propositions de mesures sur les sites Harpege 1 (Trégor-Goëlo ; Côte de granit rose-7 îles) dans le même temps ?
- Moyen OFB et Comités réduit pour la suite des travaux (ETP en moins, absence de financement)

**2. Avancées des propositions de mesures des professionnels
sur les sites de Belle Ile en mer et Ile de Houat et Hoedic
depuis le COSUIV du 03 février 2023**

Avancées sur Houat Hoëdic et Belle Ile depuis le COSUIV du 03/02/2023

3 février 2023

Comité de Suivi HARPEGE 3 – Bretagne Sud n°3



24/03/2023	Réunion de concertation pêcheurs /CRPME/CDPME56/CCBI	Réunion commune avec Belle Ile pour rediscuter des propositions de mesures avec les dragueurs d'oursins et de bivalves en présence de la CCBI : proposition d'une zone complémentaire + réflexion modification contingent + améliorations techniques sur les dragues.
Mars à mai 2023	Enquêtes socio-économiques	Enquêtes auprès des chalutiers et dragueurs de CSJ pour préciser la fréquentation et l'importance socio-éco des zones de Houat Hoëdic + proposition d'une zone de fermeture spatiale V2.

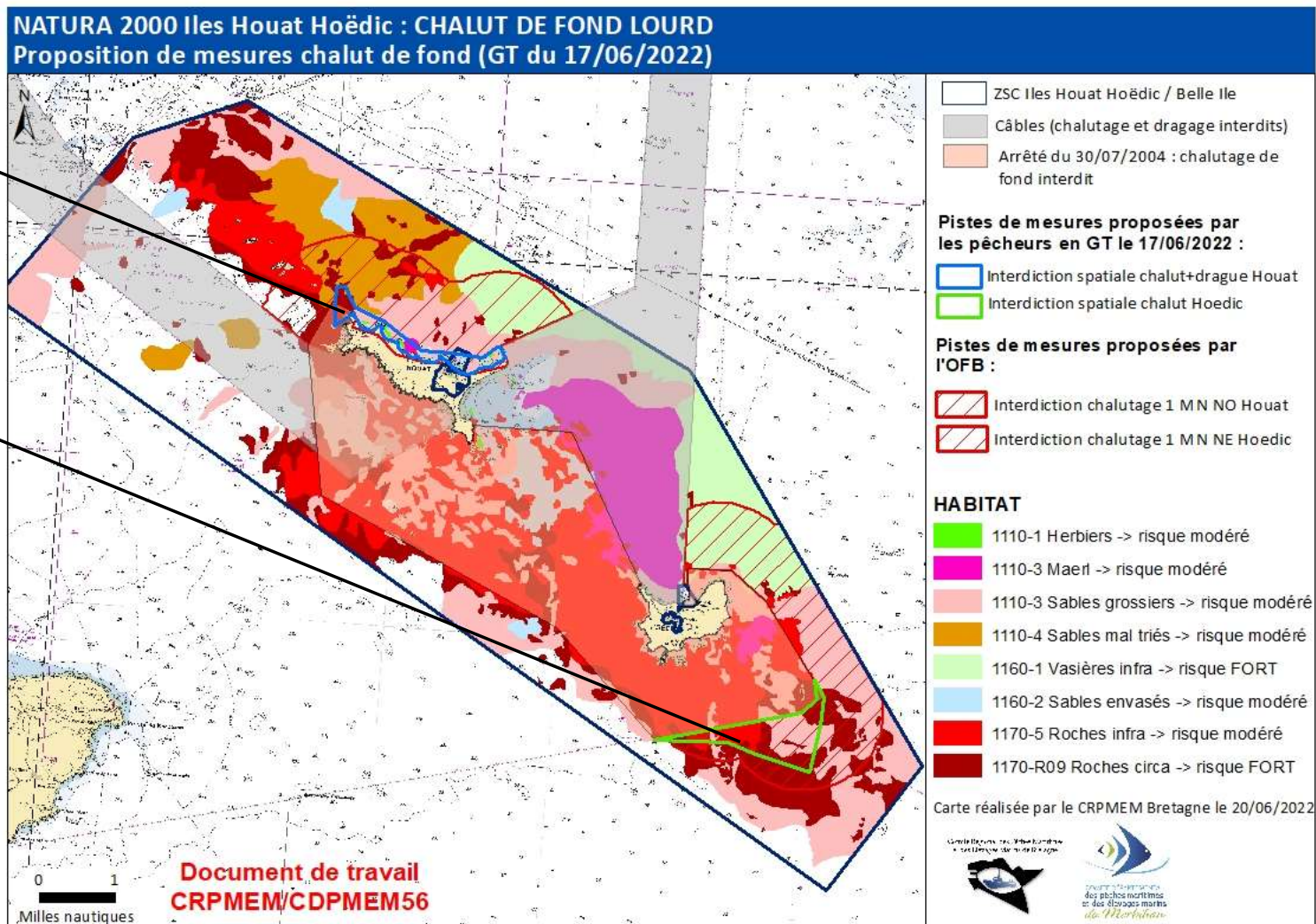
RAPPEL

CHALUT DE FOND LOURD - Houat Hoedic : proposition de mesures

Propositions de mesures « chalut de fond lourd » présentées en COSUIV du 03/02/2023 :

Proposition de 2 zones de fermeture spatiale dans les zones ciblées par l'OFB :

- Houat : zone de fermeture spatiale (la même que pour la drague à CSJ) le long de la côte de Houat : prend en compte les enjeux de préservation des herbiers et du maërl.
- Hoedic : zone de fermeture dans le sud-est d'Hoedic pour la préservation des récifs.

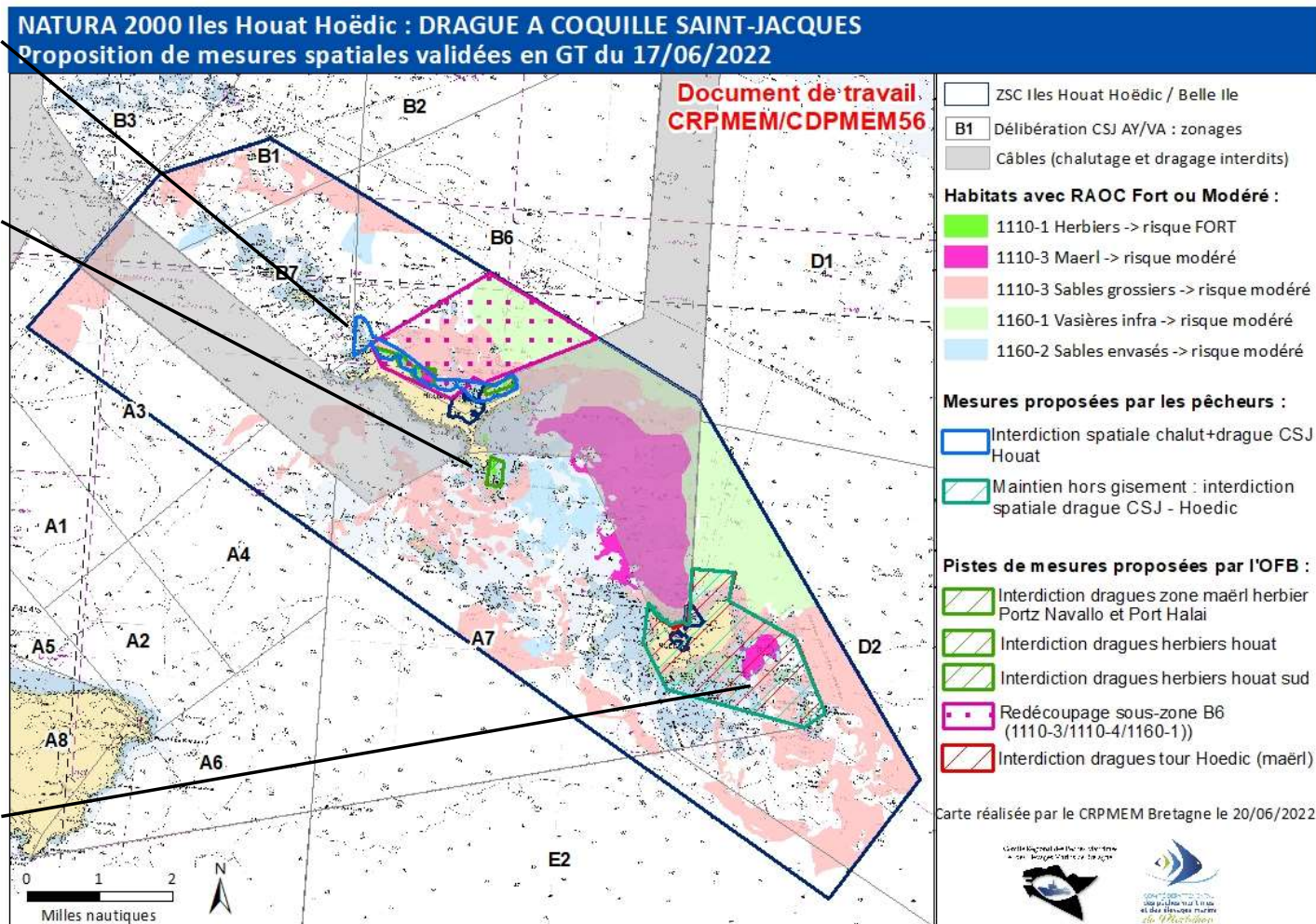


RAPPEL

DRAGUE À CSJ – Houat Hoëdic : proposition de mesures

Propositions de mesure « drague à CSJ » présentées en COSUIV du 03/02/2023 :

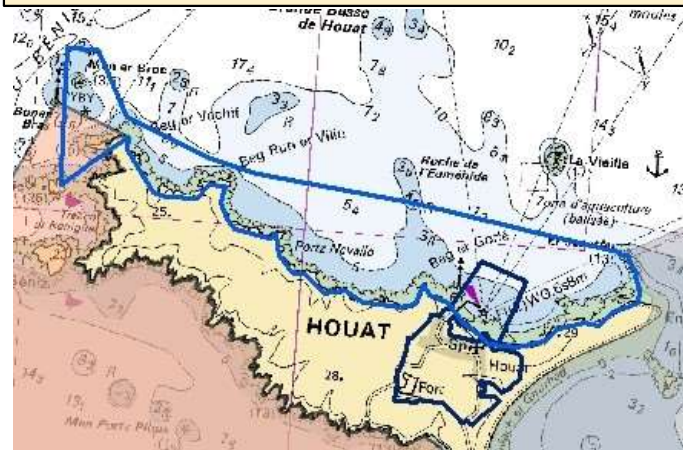
- **Houat** : proposition d'une zone de fermeture spatiale (la même qu'au chalut de fond) le long de la côte de Houat : prend en compte les enjeux de préservation des herbiers et du maërl.
- **Herbiers** : interdiction spatiale des herbiers au Sud-Est de Houat + inscription de l'interdiction de draguer dans les herbiers dans la délibération « CSJ AY/VA ».
- **Refus de diminuer l'effort de pêche à l'horizon 2026 sur la zone B6** : importance de cette zone en termes de ressources ; zone ouverte seulement 6 heures/an en moyenne. Pas de position tranchée sur la baisse du contingent (mise en adéquation du contingent de 86 avec le nb de licences attribuées : sur les 6 dernières années, chiffre compris entre 54 et 25) : les pêcheurs ne souhaitent pas hypothéquer l'avenir.
- **Hoëdic** : accord pour maintenir hors gisement (et donc interdite à la drague à CSJ) la zone située au sud-est d'Hoëdic, sous réserve de la présence avérée de maërl.



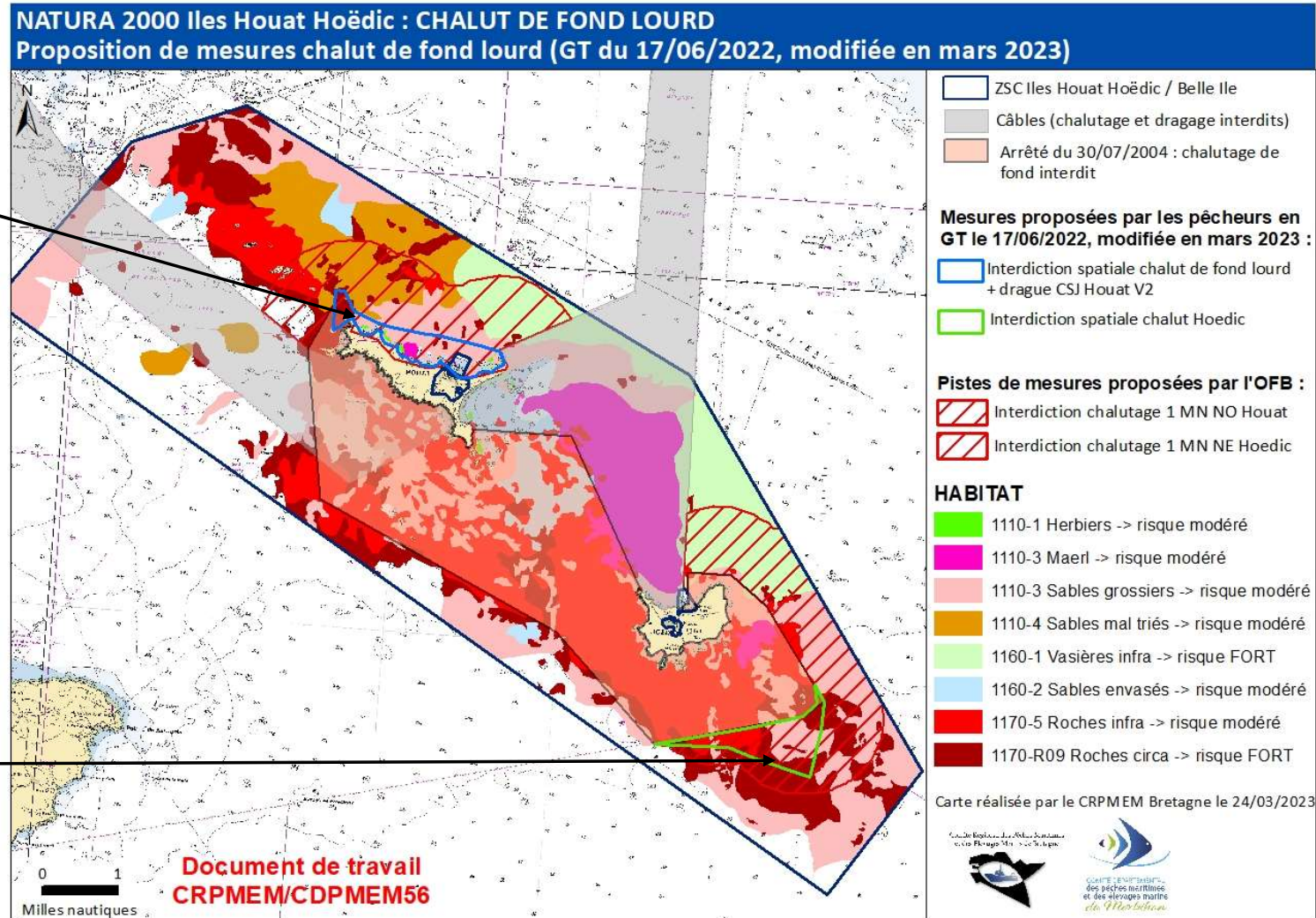
CHALUT DE FOND LOURD - Houat Hoedic : proposition de mesures

Nouvelles propositions de mesures « chalut de fond lourd » suite au COSUIV du 03/02/2023 :

Houat : zone de fermeture spatiale le long de la côte de Houat élargie par rapport à la V1 (la même qu'à la drague à CSJ) : prend en compte enjeux de préservation herbiers et maërl.



Hoedic : zone de fermeture spatiale sud-est Hoedic pour la préservation des récifs.

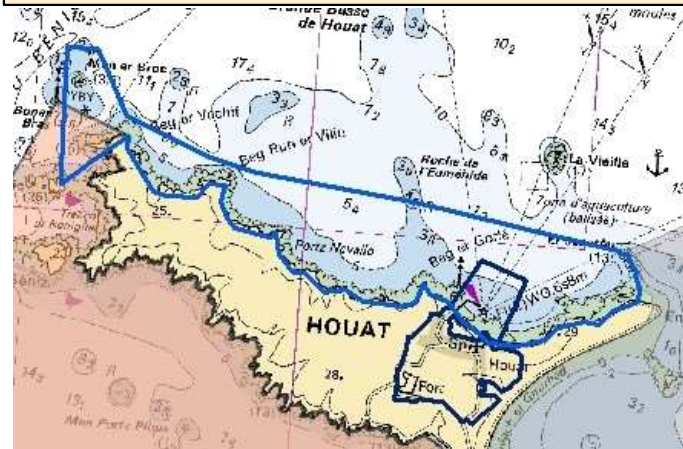


CHALUT DE FOND LOURD - Houat Hoedic : proposition de mesures

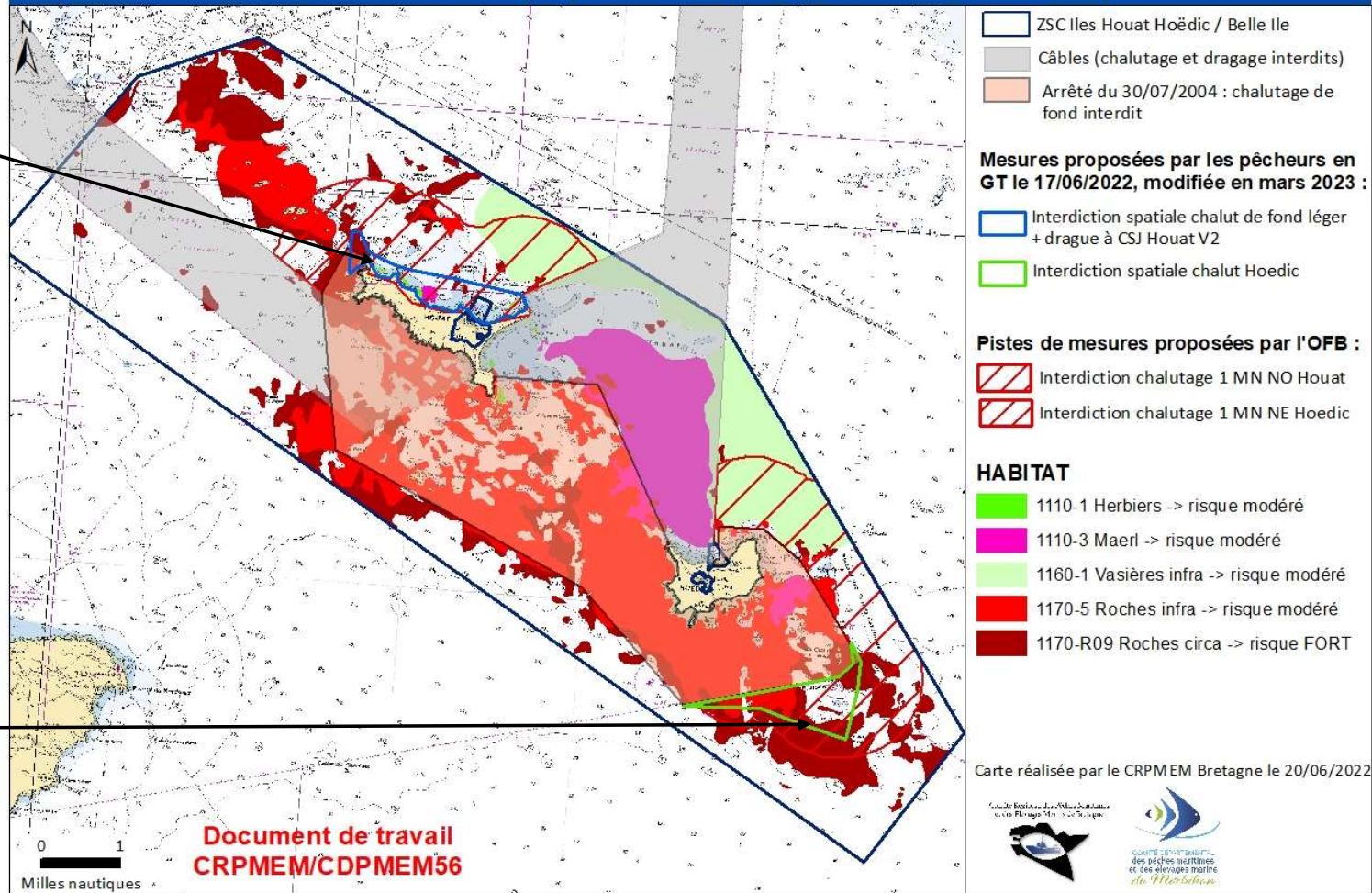
Nouvelles propositions de mesures « chalut de fond lourd » suite au COSUIV du 03/02/2023 :

NATURA 2000 Iles Houat Hoëdic : CHALUT DE FOND LEGER Proposition de mesures chalut de fond léger (GT du 17/06/2022, modifiée en mars 2023)

Houat : zone de fermeture spatiale le long de la côte de Houat élargie par rapport à la V1 (la même qu'à la drague à CSJ) : prend en compte enjeux de préservation herbiers et maërl.



Hoedic : zone de fermeture spatiale sud-est Hoedic pour la préservation des récifs.



- ZSC Iles Houat Hoëdic / Belle Ile
- Câbles (chalutage et dragage interdits)
- Arrêté du 30/07/2004 : chalutage de fond interdit

Mesures proposées par les pêcheurs en GT le 17/06/2022, modifiée en mars 2023 :

- Interdiction spatiale chalut de fond léger + drague à CSJ Houat V2
- Interdiction spatiale chalut Hoedic

Pistes de mesures proposées par l'OFB :

- Interdiction chalutage 1 MN NO Houat
- Interdiction chalutage 1 MN NE Hoedic

HABITAT

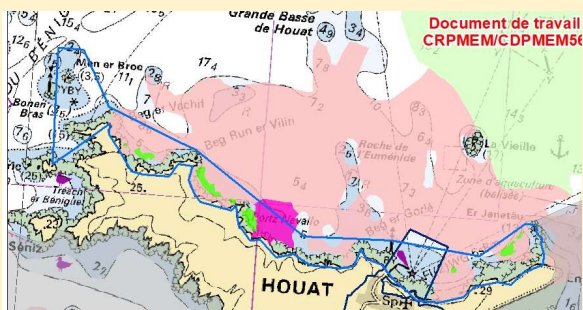
- 1110-1 Herbiers -> risque modéré
- 1110-3 Maërl -> risque modéré
- 1160-1 Vasières infra -> risque modéré
- 1170-5 Roches infra -> risque modéré
- 1170-R09 Roches circa -> risque FORT

DRAGUE À CSJ et DRAGUE A BIVALVES – Houat Hoedic : proposition de mesures

Nouvelle propositions de mesure « drague à CSJ » et « drague à bivalves (verniss) » suite au COSUIV du 03/02/2023 :

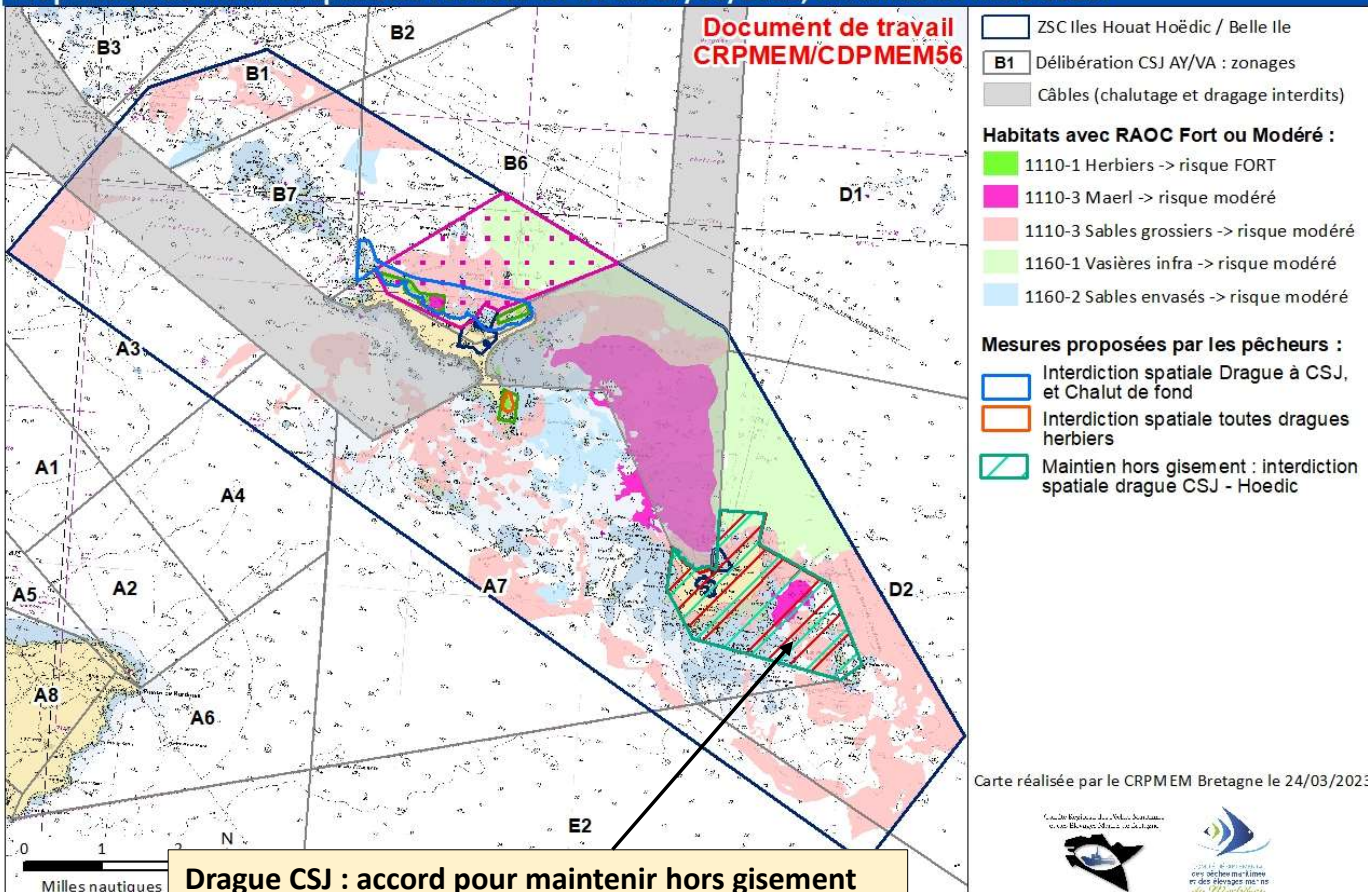
Drague CSJ : proposition d'une zone de fermeture spatiale (la même qu'au chalut de fond) le long de la côte de Houat : prend en compte les enjeux de préservation des herbiers et du maërl.

Drague à bivalves (verniss) : proposition d'une zone de fermeture spatiale (plus restreinte que pour la drague à CSJ) le long de la côte de Houat : prend en compte les enjeux de préservation des herbiers et du maërl.



Herbier au S-E de Houat :
Drague CSJ + Drague Bivalves : interdiction spatiale + inscription interdiction de draguer dans les herbiers dans les délibérations.

NATURA 2000 Iles Houat Hoëdic : DRAGUE A COQUILLE SAINT-JACQUES
 Proposition de mesures spatiales validées en GT du 17/06/2022, modifiée en mars 2023.



Drague CSJ : accord pour maintenir hors gisement zone SE Hoëdic, sous réserve présence avérée maërl.
Drague à bivalves : refus fermeture de zone.

RAPPEL

DRAGUE À OURSINS et BIVALVES – Belle Ile : proposition de mesures

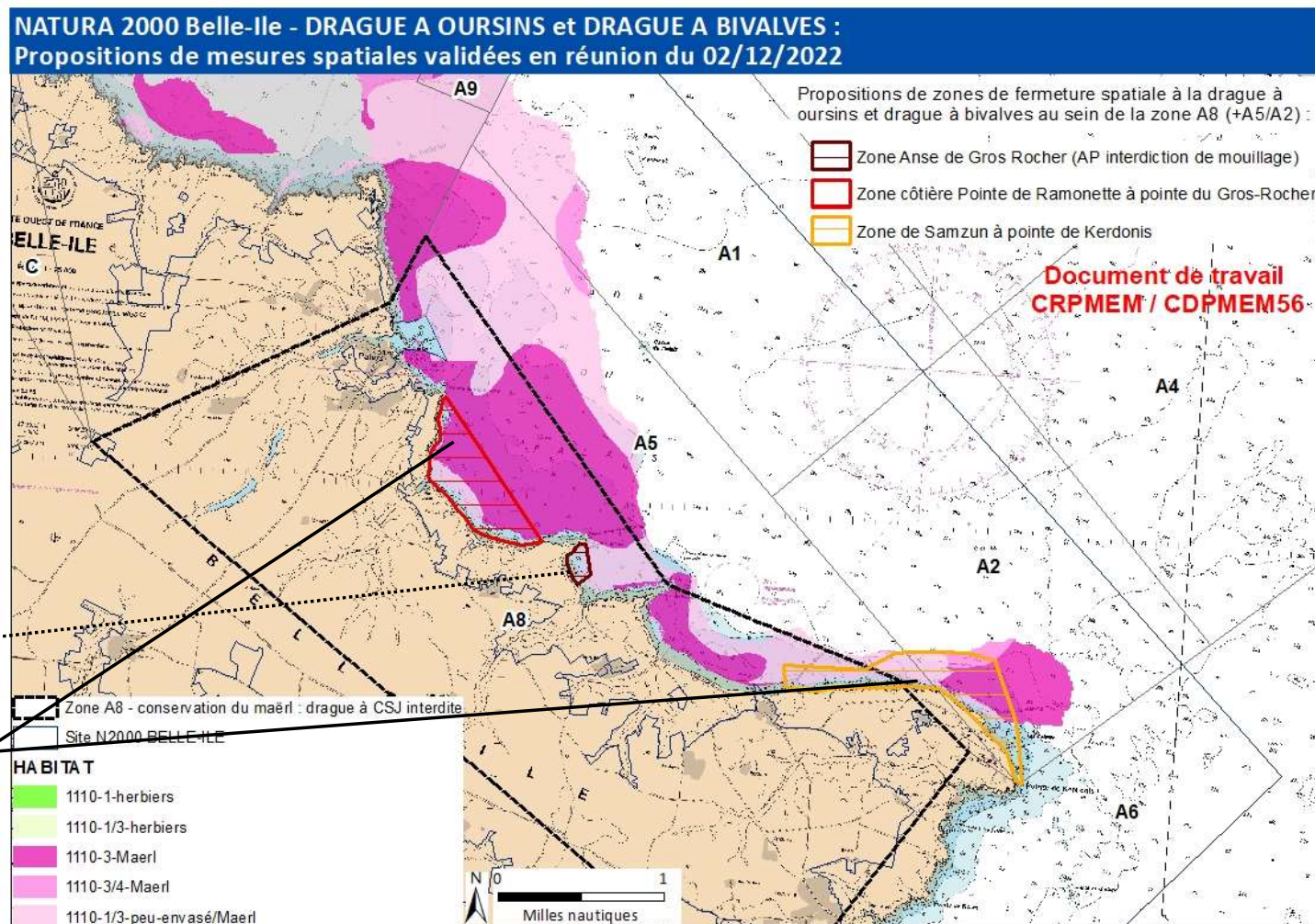
Propositions de mesures communes « drague à oursins et bivalves » présentées en COSUIV du 03/02/2023 ::

- **Herbiers :**

- Accord pour une mesure réglementaire d'interdiction de draguer dans les herbiers dans la délibération « Coquillages AY-VA ».
- Accord pour les mesures spatiales d'interdiction de la drague à oursins dans les herbiers de Sauzon, excepté pour la drague à bivalves qui travaille à proximité.

- **Anse de Gros Rocher :** accord de tous pour la fermeture spatiale à toutes dragues.

- **Mesures spatiales pour la conservation du maërl :** 2 zones de conservation du maërl au sein de la zone A8 proposées par les dragueurs d'oursins et de bivalves.



DRAGUE À OURSINS et BIVALVES – Belle Ile : proposition de mesures

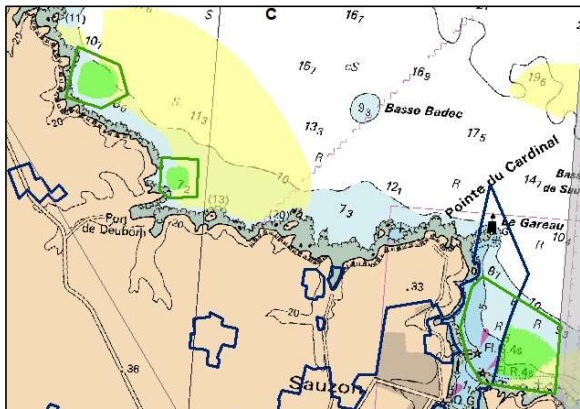
Nouvelles propositions de mesures communes « drague à oursins et bivalves » suite au COSUIV du 03/02/2023 :

Mesures spatiales pour la conservation du maërl : 3 zones de conservation du maërl au sein de la zone A8, dont la zone du Palais = + forte vitalité.

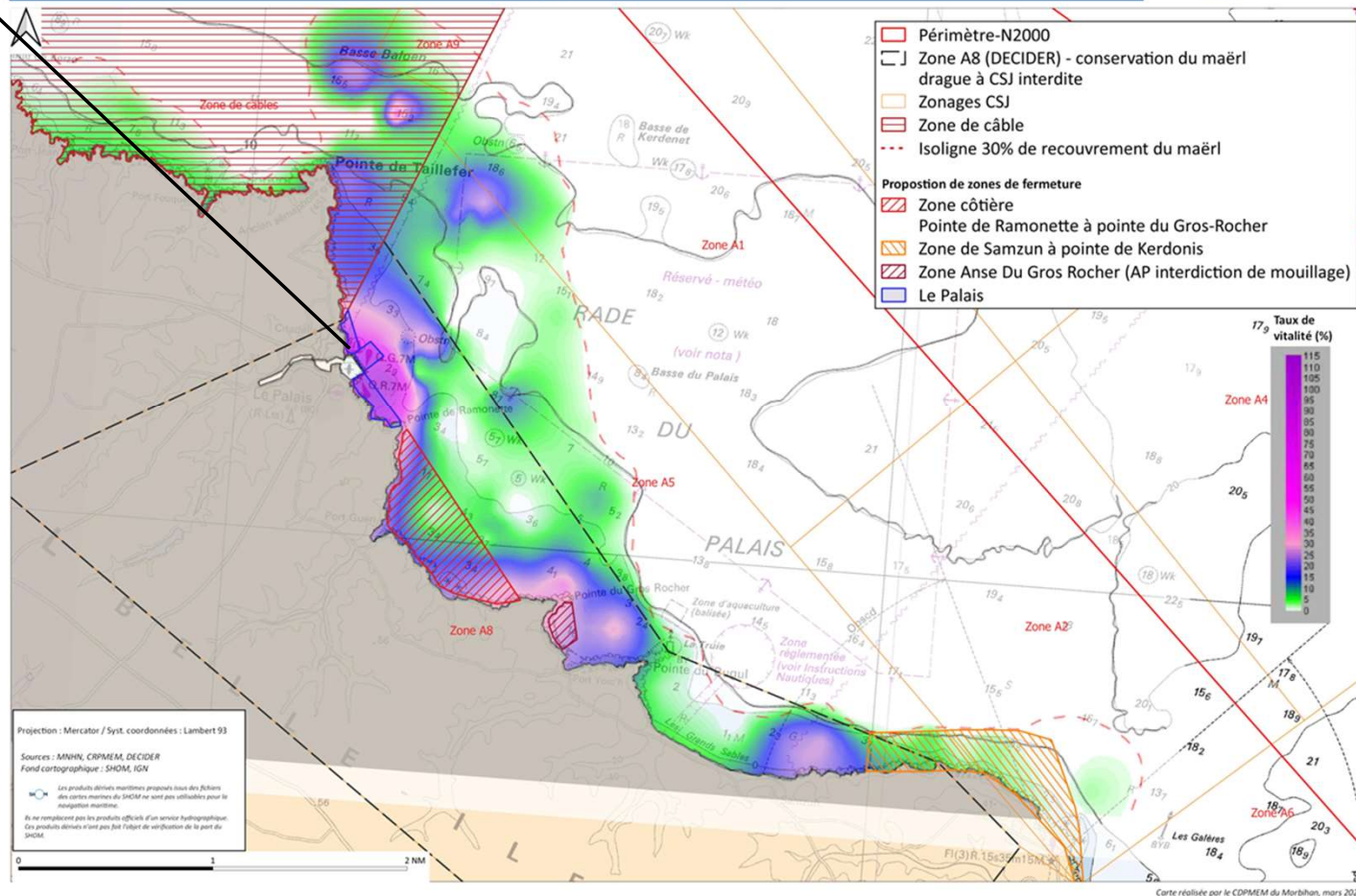
Anse de Gros Rocher : accord pour la fermeture spatiale à toutes dragues.

Réduction du contingent oursins pour éviter une potentielle augmentation de l'activité. Réflexion sur l'allègement des dragues.

Herbiers : interdiction spatiale herbiers Sauton* + inscription interdiction de draguer dans les herbiers dans les délibérations (*sous réserve présence avérée des herbiers, doute sur les 2 taches au nord).



Natura 2000 Belle-Ile - Drague à Oursins et Drague à Bivalves « propositions de mesures spatiales validées par les pêcheurs lors de la réunion du 24/03/2023 » - Vitalité du Maërl



3. Bilans détaillés par site :
si nécessaire